

Avant que la question soit mise aux voix, le ministre voudrait-il nous dire ce qu'il pense de ces déclarations?

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, j'ai suivi attentivement les délibérations d'aujourd'hui, mais il m'a semblé que les interventions appelaient moins une réponse qu'elles n'amorçaient une controverse. La plupart des déclarations n'étaient que des répétitions et des généralisations; elles n'étaient certes pas des critiques sérieuses du bill en général ou de ses détails. En y répondant, je ne pourrais que jeter de l'huile sur le feu, mais vu qu'on m'invite à prendre la parole, je pourrai peut-être en profiter pour réfuter certaines des inexactitudes que nous avons entendues.

Tout d'abord, on a dit que vu que certains témoins avaient critiqué le bill au comité, il faudrait par le fait même le rejeter. C'était une façon extraordinaire et peu réfléchie d'envisager pareille mesure, parce que toute mesure dans ce sens soulève, de par sa nature, nécessairement beaucoup de critiques. Il s'agit, en effet, d'une mesure législative qui impose des restrictions à la liberté des commerçants de faire ce qu'ils veulent ou ce qu'ils voudraient faire. Naturellement, quand on présente un bill destiné à modifier pareille loi, on est toujours en butte à des critiques prétendant que le législateur n'a pas été assez loin. Je suis donc surpris que ceux qui ont prétendu,—à tort d'ailleurs,—que le bill constitue une concession complète au monde des affaires puissent, d'autre part, étayer leur argument en citant les critiques des milieux d'affaires comme preuve des défauts du bill. La raison pour laquelle certains hommes d'affaires l'ont critiquée, c'est qu'il ne prévoit pas bien des choses qu'ils voudraient y trouver dans le sens d'un relâchement des restrictions à leur égard.

En formulant cet argument, je dirai que je n'en veux pas aux hommes d'affaires de ce qu'ils nous critiquent. Il est tout naturel qu'ils expriment leur déception en nous critiquant quand nous ne faisons pas tout ce qu'ils veulent, mais je suis stupéfait du peu de perspicacité de ceux qui adoptent une attitude extraordinairement illogique, puisque, d'une part, ils nous reprochent de tout faire pour le monde des affaires et que, d'autre part, ils disent que le bill ne doit pas être bon parce que les milieux d'affaires prétendent qu'il ne réalisera pas ce qu'ils voudraient.

On a prétendu que presque aucun témoin n'a dit quoi que ce soit de bon à propos du bill. Or, c'est tout à fait faux. Certains témoins, au comité, ont formulé des critiques fort sensées. On a beaucoup parlé du professeur Cohen. Le professeur Cohen a donné

un résumé détaillé et très intéressant de la théorie économique et de l'arrière-plan juridique de la mesure relative aux enquêtes sur les coalitions. Puis, il a formulé un certain nombre de critiques, pour ensuite équilibrer son attitude au moyen d'un certain nombre d'observations approbatives. Je reporte le comité à la page 561 des Procès-verbaux et témoignages.

Le professeur Cohen en était à résumer son exposé. Je sais que d'autres députés pourront signaler d'autres passages où le professeur Cohen a dit des choses qui paraissent assez dures à propos de la mesure; mais, comme chacun le sait, le professeur Cohen est un enthousiaste; il admettrait lui-même, je crois, qu'à certains moments, dans le feu de l'enthousiasme il a dit avec fougue des choses qu'il n'aurait pas écrites, et qu'il a cependant dites alors que, comme il l'a dit lui-même, il s'est laissé dominer par la chaleur de son débit. Si je dis cela, c'est que le professeur Cohen était à résumer ses vues à propos du bill. Or, à mon avis, il importe de voir ce qu'il éprouvait au moment où il résumait ses critiques, où il pesait le pour et le contre. Je me reporte à la page 561, où il déclare:

Mes conclusions générales peuvent prendre la forme d'un bilan. A l'actif de la présente mesure, il y a plusieurs points techniques importants. Je trouve qu'il est bon de changer les définitions obscures et d'utiliser l'article 411 au lieu de l'article de l'ancienne loi sur les coalitions, et d'insérer cela dans la présente loi, sauf pour la suppression du mot "indûment" dans l'article que j'ai mentionné. J'appuie sans réserve le renforcement de l'article 412 ainsi que le recours à des injonctions antérieures à une déclaration de culpabilité, même si cela peut soulever des problèmes constitutionnels impossibles à prévoir.

Je crois la méthode très utile.

Je pense qu'il est très important et très utile, par les procédures d'injonctions antérieures à une déclaration de culpabilité, de donner au gouvernement, à l'égard des cas de publicité trompeuse, à peu près les mêmes pouvoirs que ceux dont jouit depuis 1914 la *Federal Trade Commission* des États-Unis pour empêcher la concurrence déloyale, par le recours aux injonctions *cease and desist*.

Il relève donc dans le bill quatre points importants et d'une grande portée auxquels il prête son appui. Il passe ensuite à l'autre côté du bilan. Ici, je vais résumer, car les paragraphes sont assez longs. Du côté négatif du bilan, il trouve tout d'abord que le problème actuel des fusions a été tout à fait mal envisagé. Que disait-il par là? Il ne s'en prenait pas tellement à une défectuosité du bill qu'au fait que nous aurions dû, selon lui, étudier beaucoup plus le problème des fusions et présenter une mesure législative qui aurait réglé définitivement ce problème. C'est un point de vue. Je ne dis pas qu'il a raison ou que c'est moi qui ai raison. Je dis que